



Mission pour les
initiatives transverses
et interdisciplinaires



Défi Sécurité – Justice AAP 2020

Action conjointe CNRS-INHESJ 2020 Recherches Interdisciplinaires en Sécurité-Justice

Cet appel co-porté par l'INHESJ et le CNRS vise l'étude interdisciplinaire des politiques publiques en matière de sécurité et justice en ciblant l'émergence de problématiques inédites et de questions scientifiques originales et en favorisant la collaboration entre chercheurs, praticiens et décideurs. Il porte sur l'analyse du renouvellement des formes et des lieux d'intervention publique comme sur l'apparition de nouvelles méthodologies (notamment mais non exclusivement l'approche par les données, la formalisation et l'analyse numérique). Il veut promouvoir des thèmes de recherche originaux, interdisciplinaires et en rupture par rapport aux approches déjà existantes, dans le cadre de l'échange et du transfert de connaissances entre recherche et institutions publiques. Des approches scientifiques de l'évaluation des politiques en question rentrent également dans le champ de ce programme.

Un tel appel implique évidemment les sciences humaines et sociales, mais aussi nombre d'autres champs scientifiques, de l'écologie à l'informatique, en proposant d'impliquer dans une recherche intégrée chercheurs et acteurs opérationnels. On prendra en compte autant des recherches sur le champ français qu'une approche comparative.

Trois domaines semblent particulièrement dignes d'intérêt :

- **Les politiques, outils et acteurs de la prévention de la délinquance.** Des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance aux cellules de veille et autres comités territoriaux, la prévention reste un objet de mobilisation des représentants locaux de l'État, municipalités, travailleurs sociaux, monde associatif, mais aussi bailleurs et transporteurs. Or la prévention de la délinquance est une notion aux contours flous, qui tend actuellement à passer d'une logique sociale à une logique situationnelle (centrée sur l'évitement du passage à l'acte, à l'instar de la vidéosurveillance) et à se diversifier : prévention de la délinquance des jeunes, prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, amélioration de la tranquillité publique, etc. Elle impose des méthodes renouvelées associant analyses théoriques et opérationnelles, anticipation et évaluation, incluant la proposition d'indicateurs d'accompagnement pour la co-construction des politiques.
- **Le numérique et l'action publique dans le champ sécurité et justice :** utilisation et appropriation par l'action publique des algorithmes ; adaptation et réaction à la révolution numérique. On pourra se pencher sur les apports potentiels de ce tournant numérique et aussi s'interroger sur les questions et problèmes qu'il suscite (protection de la vie privée, biais,

transparence). Des travaux sur les usages professionnels, politiques, organisationnels de ces outils sont nécessaires pour comprendre comment ces nouveaux dispositifs technologiques peuvent transformer l'action publique, recherches qui posent le problème de l'accès aux données dans des cadres juridiques présentement inexistantes ou non adaptés. On invitera les chercheurs à proposer méthodes et outils permettant à l'action publique d'innover et de maîtriser les usages et les effets réels de ces instruments sur la délinquance et l'insécurité.

- **La sécurité et la justice environnementales.** La question recouvre une série de champs de recherche variés et pluridisciplinaires, à la fois dans l'analyse des dispositifs existants et dans une approche prospective des enjeux environnementaux. On pourra étudier notamment l'anticipation et la gestion des crises, l'efficacité d'un cadre juridique pour répondre à la « criminologie verte », le rôle des groupes industriels et des acteurs de défense des écosystèmes, l'analyse et la proposition de solutions opérationnelles, la spécialisation des professionnels du pénal, le recours à d'autres techniques juridiques comme la transaction. On pourra également s'intéresser à l'écart possible entre le sécuritaire et le judiciaire, l'organisation des structures étatiques, ou encore l'articulation de ces problématiques françaises aux cadres internationaux.

Critères d'éligibilité

- Le projet doit être porté par **une chercheuse ou un chercheur permanent, une enseignante-chercheuse ou un enseignant-chercheur permanent, appartenant à une unité du CNRS.**
- Le consortium associera les compétences d'au moins **une unité CNRS (voire de plusieurs unités émanant d'instituts différents) à des acteurs (personnes ou structures) des Ministères de l'Intérieur, de la Justice ou de l'INHESJ.** Le consortium peut impliquer des partenaires d'autres organismes de recherche que le CNRS, des partenaires étrangers ou des industriels, mais ceux-ci ne peuvent pas être financés.
- **L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire** seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.
- La demande budgétaire ne doit pas excéder **20 k€ sur un an.** Seuls quelques projets, sur la base d'une argumentation solide, seront soutenus à ce montant. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de **mission/fonctionnement/équipement/prestations de service en lien avec le projet.**
- **L'accord du directeur d'unité** du porteur est requis.

Modalités administratives et financières

- Les crédits sont alloués au porteur et versés à son unité de rattachement CNRS. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2020 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé. Le porteur les engage pour l'ensemble des partenaires.
- Les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte.
- Pour tout équipement, les demandes en lien avec le projet devront être argumentées, en particulier au regard des plateformes existantes.
- Aucun CDD, salaire de doctorant ou post-doctorant ne pourra être financé. À titre exceptionnel,

une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée. Le stagiaire est recruté par une unité CNRS. Sa convention de stage est établie par la Délégation Régionale dont il dépend. Les crédits correspondant étant directement notifiés à la DR, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique.

Évaluation des projets

Les projets sont évalués par un comité scientifique conjoint CNRS-INHESJ. Les lauréats seront individuellement contactés à l'issue de l'arbitrage, soit 2 mois après la date limite de dépôt des candidatures.

Bien que le détail des expertises ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra éventuellement être obtenu auprès des responsables scientifiques de l'action, à leur discrétion.

Restitution des résultats

Un rapport scientifique et financier est demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2020. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2021, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2020.

Par ailleurs, il est demandé aux lauréates et lauréats de mentionner le financement obtenu (Ce projet a été financé par le CNRS/MITI et l'INHESJ. - This project was funded by the CNRS/MITI and INHESJ.) dans toute production scientifique et de la déposer systématiquement dans une archive ouverte, de préférence HAL.

Pour déposer une candidature

Le porteur du projet doit déposer sa candidature dans l'application Limesurvey La candidature se fait en deux temps :

1) La préinscription

- Cliquer sur le lien suivant : <https://survey.cnrs.fr/index.php/816999?lang=fr>
- Renseigner vos nom, prénom et courriel (Attention : cette préinscription ne vaut pas candidature à l'AAP),
- Vérifier que vous avez reçu un mail automatique de préinscription contenant un lien personnalisé pour postuler (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables).

2) La candidature à proprement dit

- Cliquer sur le lien personnalisé qui vous a été envoyé dans le courriel de préinscription,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne (possibilité de le faire en plusieurs étapes),
- En parallèle, télécharger sur <http://www.cnrs.fr/mi/spip.php?article1488> le formulaire de candidature à compléter,
- Joindre à la fin du questionnaire en ligne, en format pdf, le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité,
- Cliquer sur « Envoyer » à la fin du questionnaire en ligne pour que votre candidature puisse être prise en compte,

- S'assurer de la bonne réception du mail vous informant que votre candidature a bien été enregistrée dans l'application (Attention : pensez à regarder dans vos spams et messages indésirables),
- Si nécessaire, possibilité de modifier l'ensemble des informations renseignées dans le questionnaire ainsi que la pièce jointe jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : mercredi 8 janvier 2020 à midi (heure de Paris).

Contacts : [Alexandre Gefen](#), InSHS (responsable scientifique de l'appel) et la [Mission pour les initiatives transverses et interdisciplinaires](#)